



Nous pouvons vous recevoir:  
☎ sur Troyes: 2, place Casimir Périer-4<sup>e</sup> étage  
☎ sur une de nos antennes rurales:

- \*Aix en Othe
- \*Bar/Seine
- \*Brienne le Château
- \*Romilly/Seine
- \*Arcis/Aube
- \*Bar/Aube
- \*Chaource
- \*Sézanne

Pour les rdv: 03.25.49.44.44.



Délais des rendez-vous de 2 à 3 semaines ➡ Pensez à anticiper!

Infraction en lien avec l'alcool  
**COUPON A REMETTRE A  
L'AUTORITE JUDICIAIRE**  
À l'occasion de votre convocation

NOM:

Prénom:

Entretien réalisé le:

TAMPON

*L'abus d'alcool est dangereux*

N° 21



Madame, Monsieur,

Vous avez été mis-e en cause dans une procédure pénale, pour des faits commis alors que vous sem-blez avoir consommé de l'alcool de manière abusive.

Vous êtes, dans le cadre de cette procédure pénale, convoqué-e devant une autorité à compétence judiciaire: un délégué du procureur, un magistrat du parquet ou un tribunal.

Votre consommation abusive d'alcool peut vous poser un problème de santé; elle peut également être considérée comme ayant facilité la commission des faits et donc favoriser une éventuelle récidive.

Afin de prévenir ces risques, nous vous invitons à prendre rendez-vous, dans les meilleurs délais, pour bénéficier d'une consultation gratuite à l'ANPAA10 (Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie de l'Aube) afin d'évaluer avec vous, la place que l'alcool tient dans votre vie. (Vous trouverez les coordonnées au verso de l'imprimé.)

Vous vous rendez à ce rendez-vous, muni de cet imprimé qui sera alors tamponné. Vous devrez ensuite le remettre à l'autorité judiciaire devant laquelle vous êtes prochainement convoqué-e pour qu'il soit versé à votre dossier. Il pourra être tenu compte de cette démarche de votre part pour modérer les sanctions prises à votre rencontre.

PREFECTURE DE L'AUBE



Département de l'Aube - Préfecture  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COUR D'APPEL DE REIMS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TROYES

N° 21



**L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX...**